

Pantin le 6 mars 2019,

**Solidaires Finances Publiques**  
**Nous vous représentons, nous travaillons et nous rendons compte**

C'est donc avec la conférence de presse de ce 14 mars et l'envoi du discours de notre ministre que nous apprenons à quoi nous attendre pour le contrôle fiscal et la DVNI :  
On pourrait résumer en 2 lignes le discours du ministre sur cette grande initiative et idée géniale:

- pour les opérations fiscales d'amont (à enjeux) c'est le partenariat
- pour les opérations d'aval (fiscalité/comptabilité) un « tiers certificateur »

**Bali, balo sont dans un bateau bali tombe à l'eau que reste t-il ???**

**Nous agents de la DVNI n'auront donc bientôt plus d'autres choix que de faire du conseil fiscal (mais sans la paye) au SPE ou bien de rejoindre un cabinet de conseil privé pour faire le tiers vérificateur...**

**Si nous pensions être à l'abri des restructurations avec le contrôle fiscal rien n'est désormais moins sûr (La loi confiance nous avait déjà envoyé un bon coup de de semonce !!!!**

**TOUS EN HMI le mardi 19 mars et rassemblement sur la dalle de PANTIN le 19 mars à 10 h 40 avec la DGE, la DNEF et la DIRCOFI Ile de France venez vous informer !**

**Source Usine Nouvelle**

**Les douze entreprises ayant d'ores et déjà signé des partenariats fiscaux sont [Air Liquide](#), Air France, [Arkema](#), BPCE (maison-mère de Natixis), Engie, [Safran](#), Saint-Gobain et Total, ainsi que les branches françaises de [Nestlé](#) et [General Electric](#) et Parts Holding Europe (ex-Autodis Group) et Haulotte Group.**

**Morceaux choisis des 8 pages de discours**

A terme, "plusieurs dizaines" de grands groupes et ETI pourraient s'inscrire dans ce dispositif, tandis que "plusieurs centaines" de PME seraient susceptibles de bénéficier d'un accompagnement fiscal personnalisé. (oui les PME n'ont qu'à bien se tenir pas de partenariat pour elles elles se demm...  
ndlr)

## Morceaux choisis

### Page 5

D'abord, le partenariat fiscal n'aura pas la prétention de valider l'exhaustivité d'un exercice, mais se concentrera sur les questions fiscales à enjeu. Le contrôle restera possible sur les points qui n'auront pas été abordés dans le cadre du partenariat. Il **Dans les services de contrôles, les équipes qui auparavant contrôlaient les entreprises qui entreront en partenariat pourront se redéployer sur d'autres thématiques (voir aller planter des choux ndlr)**, et pourront aller vérifier d'autres contribuables qui (voia entendaient moins souvent parler de l'administration fiscale.

**Pour sécuriser des questions simples, usuelles, pour lesquelles il y a généralement convergence entre le droit fiscal et la comptabilité, nous créons l'examen de conformité fiscale. ....**

**Un tiers certificateur pourra auditer** ces sujets et remettre aux entreprises une attestation de conformité. Ainsi, les entreprises seront libérées du souci que peut représenter le risque fiscal sur les questions courantes. En cas d'erreur du certificateur, l'entreprise qui a respecté les recommandations de celui-ci n'encourra aucune pénalité ni aucun intérêt de retard.